



## BRÈVE

Le 29 mai 2020

# Les cafés, bars et restaurants autorisés à étendre leurs terrasses sous certaines conditions

*Suite aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre du déconfinement, la Ville de Valence annonce qu'elle autorise exceptionnellement les extensions de terrasses, sous réserve d'accessibilité de la voie aux personnes à mobilité réduite, d'accès des pompiers et de partage de l'espace public.*

*Cette mesure devrait permettre aux cafés, bars et restaurants d'accueillir un plus grand nombre de clients tout en respectant les règles de distanciation sociale.*

*La gratuité de l'extension sera accordée aux établissements pouvant justifier d'une perte de surface d'exploitation due à la mise en place des mesures d'ordre sanitaire imposées par le gouvernement.*

*Chaque cas fera l'objet d'une étude et d'une autorisation du service commerce.*

*Les demandes sont à adresser à [servicecommerce@mairie-valence.fr](mailto:servicecommerce@mairie-valence.fr).*

CONTACT PRESSE : *Émilie Gay*  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

